



Pôle départemental EPS et Handicap de l'Ain

Groupe de PILOTAGE	Présidé par Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain ou son représentant.
Composition	<ul style="list-style-type: none"> Membres de l'Education nationale : des conseillers pédagogiques départementaux (CPD) EPS 1er et 2nd degré et du chargé de mission EPS et Handicap Présidents ou leur représentant, des comités départementaux signataires de la convention : Comité départemental USEP de l'Ain Service Départemental UNSS Comité Handisport de l'Ain Comité Sport Adapté de l'Ain
Objectif	<p>Il s'appuie sur les travaux du Groupe de Travail sur les situations de Handicap et l'EPS (GTHEPS) pour la mise en œuvre effective de l'Education Physique et Sportive pour tous les élèves.</p> <p>Il valide les travaux du GTHEPS chargé du suivi des situations de handicap en EPS, de l'information et de la formation des enseignants du 1er et du 2ème degré.</p>
Le Groupe de Travail sur les situations de Handicap et l'EPS (GTHEPS)	<p>Coordonné par la Chargée de mission EPS et Handicap : Pascale MERMET-LAVY le CPD EPS : Patrick MOREL le CPD EPS 2nd degré : Yves ESPOSITO</p>
POUR QUOI?	<p>Répondre aux questions des enseignants concernant la pratique de l'EPS pour les élèves en situation de handicap.</p> <p>Chercher, innover, produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> modules de formation, élaboration de ressources. <p>Faire un état des lieux en début d'année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recenser les besoins, répondre aux problèmes soulevés, faire le bilan de ses actions en fin d'année scolaire. <p>Accompagner avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> enquête recensement, recherche de solution pour prêt de matériel, suivi des actions et accompagnements pédagogiques indirects ou visite par CPC EPS, Chargée de mission EPS et Handicap, animateurs sportifs des comités Handisport et/ou Sport adapté ou fédérations sportives scolaires.
POURQUOI ?	Permettre de rendre effective la pratique physique et sportive pour tous les élèves en situation de handicap temporaire ou permanent, dans les établissements publics afin qu'ils puissent atteindre les connaissances et compétences fixées par le Socle et par les programmes de l'Education nationale.

<p>COMMENT ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en diffusant la convention et des documents d'accompagnement, • en relayant des informations émanant des différents comités et fédérations, • en éditant une plaquette à destination des directeurs d'école, des chefs d'établissement et de l'ensemble de la communauté éducative, • en invitant à prendre en compte les situations de handicap dans le choix et la programmation des activités physiques et sportives, • en proposant des modalités d'adaptation de la pratique, • en proposant si besoin des créneaux ou activités spécifiques, • en développant des temps de formation, • en cherchant à élaborer des pistes de réponses.
<p>POUR QUI ?</p>	<p>en direction des enseignants, des ETAPS et des AVS, et plus généralement de l'ensemble des personnels éducatifs associés au parcours d'élèves en situation de handicap en EPS.</p>
<p>QUI ?</p>	<p>Il est composé de</p> <ul style="list-style-type: none"> • CPD EPS 1^{er} degré • CPD EPS 2^{ème} degré • Chargé de mission EPS et Handicap • 4 CPC EPS (<i>correspondant aux 4 pôles de formation</i>) • un représentant du Comité de l'Ain de Sport Adapté • un représentant du comité de l'Ain Handisport • un représentant de l'USEP • un représentant de l'UNSS • un enseignant du premier degré • un enseignant spécialisé • 2 professeurs EPS • un ETAPS • 2 éducateurs sportifs • un enseignant référent • un représentant du secteur santé • un membre de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<p>QUAND ?</p>	<p>- Un calendrier de réunions de travail du GTHEPS, en lien avec les demandes institutionnelles du groupe de pilotage : 3 ou 4 réunions dans l'année sur le temps scolaire, - des temps de travail en petit groupe, - des interventions partenariales coordonnées par la chargée de mission entre les différents partenaires.</p>
<p>PARTENARIAT USEP</p>  	<p>L'USEP de l'Ain se positionne dans la continuité du travail effectué en EPS en proposant des contenus adaptés aux élèves concernés lors des rencontres sportives.</p> <p>L'USEP de l'Ain profite du prêt de matériel handi afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation handi-valide lors de certaines manifestations départementales (torball, parcours athlétisme handi, sarbacane, boccia...) en partenariat avec le comité Handisport.</p> <p>La Commission Sport pour Tous de l'USEP, en partenariat avec les comités handisport et sport adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organise, chaque année, une manifestation départementale Sport pour Tous, pour un public mixte ciblé d'élèves d'horizon différent : élèves de cycle 3 de 2 écoles ordinaires dont 1 CLIS4 et jeunes scolarisés en établissements spécialisés ITEP, IME, présentant des troubles divers (cognitifs, du comportement ou troubles du spectre autistique). - conduit des animations pédagogiques en direction des enseignants et AVS. <p>L'USEP de l'Ain dispose d'outils pédagogiques nationaux (la mallette « Sport scolaire et handicap ») mise à disposition des enseignants ou des partenaires sur demande.</p> <p>L'USEP de l'Ain a mis son savoir-faire de travail en réseau au service du Pôle EPS et Handicap</p>